

Le 7 avril 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 7 avril 2014, de 20 h 00 à 20 h 40 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère
Mme Marie-Hélène Dumais, absente
M. Dany Chénard, conseiller
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

044-2014

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2014
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 mars 2014
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Soumission - balayage de rues
9. Soumission – fauchage de bords de chemins
10. Renouvellement du contrat de voirie qui vient à échéance le 30 avril.
11. Grand Salon des produits régionaux 2014
 - Demande d'appui afin de formuler une demande d'aide financière dans le programme FDMK
 - Demande d'utilisation des locaux
 - Demande d'aide financière
12. Résolution désignant une personne au niveau local pour l'enlèvement d'obstruction dans les cours d'eau
13. Résolution – entretien du cours d'eau Paradis-Fronteau
14. Résolution d'appui à Transport en Vrac St-Denis pour l'exploitation d'une carrière
15. Résolution d'entente avec le Ministère des Transports du Québec – réfection d'un pont sur la route 287
16. Correspondance
17. Autres sujets
18. Période de questions
19. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014

045-2014

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 3 mars 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 3 mars 2014.

046-2014

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 92 006,24 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe le conseil que la Régie est allée en appel d'offres pour l'achat d'un « camion d'état-major » avec deux fournisseurs. Seulement un fournisseur a répondu, soit Automobiles Kamouraska. La Régie devrait prendre possession du camion cette semaine.

7. Rapport d'organismes

Annick Mercier informe les membres du conseil que lors de la remise des Grands Prix du tourisme québécois, la Maison Chapais a reçu un prix dans la catégorie « Attractions touristiques – moins de 25 000 visiteurs ».

Christian Lévesque informe les membres du conseil que l'activité « Hommage aux bénévoles » s'est tenu samedi le 5 avril. Malgré le fait qu'il y aurait pu avoir plus de participants, les gens présents se sont bien amusés.

8. Soumission balayage de rues

CONSIDÉRANT

la nécessité de procéder au balayage des rues du réseau municipal de St-Denis;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal a demandé à M. Pierre Garon de Ferme Pierre Garon, une soumission pour le dit balayage des rues concernées;

CONSIDÉRANT

le dépôt de la dite soumission pour l'exécution des travaux mentionnés;

047-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Ferme Pierre Garon au montant de 3 400,00 \$ plus taxes pour effectuer le balayage des rues de la municipalité de St-Denis pour l'année 2014.

9. Soumission fauchage de bords de chemins

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a reçu une offre de services pour la tonte des bords de chemins de Ferme Pierre Garon

048-2014

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Ferme Pierre Garon au montant de 900,00 \$ plus taxes pour le fauchage des bords de chemins de la municipalité pour l'année 2014.

10. Renouvellement du contrat de voirie qui vient à échéance le 30 avril 2014

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie donne à contrat l'entretien général (secteurs voirie, citernes, édifice municipal, etc.) sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE
049-2014

M. Pierre Garon de Ferme Pierre Garon a présenté une nouvelle offre de services;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte la proposition de M. Garon de Ferme Pierre Garon, au montant de 21 500,00\$ plus taxes pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.

Que M. Jean Dallaire, maire, et Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente avec M. Garon (Ferme Pierre Garon).

Dans une situation de non-renouvellement du contrat de voirie, une période de trois mois d'avis devra être observée par l'une ou l'autre des parties concernées.

11. Grand Salon des produits régionaux 2014
Demande d'appui afin de formuler une demande d'aide financière sous le programme FDMK

CONSIDÉRANT QUE

l'organisme demandeur tient avec succès depuis plusieurs années, cet événement agricole, touristique, artistique et communautaire;

CONSIDÉRANT

l'importance de positionner la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie comme destination agro-touristique dans le Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité, dans ses actions, veut favoriser, soutenir et développer avec les partenaires du milieu, des activités à rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QUE

- Actuellement, la MRC de Kamouraska, par le biais du FDMK, remet, annuellement, un montant de 500 \$ à un organisme d'une municipalité qui en fait la demande;
- La municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie doit, annuellement, identifier un organisme qui pourra bénéficier de ladite subvention;
- Le Comité de développement de Saint-Denis a déposé une demande en ce sens pour l'organisation de la 10^e édition du Grand Salon des Produits régionaux;
- Le Comité de développement de Saint-Denis rencontre les critères et obligations demandés par la municipalité pour être admissible;

EN CONSÉQUENCE,
050-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de Kamouraska de fournir une subvention de 500 \$, provenant du FDMK, au Comité de développement de Saint-Denis, somme qui servira à l'organisation du Grand Salon des Produits régionaux qui se tiendra les 16 et 17 juillet 2014.

Demande d'utilisation de locaux

CONSIDÉRANT

une correspondance du Comité de développement de Saint-Denis;

CONSIDÉRANT QUE

les 16 et 17 juillet 2014 se tiendra la 10^{ième} édition du Grand Salon des Produits Régionaux;

CONSIDÉRANT QUE

le Grand Salon des Produits Régionaux est un moyen privilégié de mettre en valeur les produits bioalimentaires du Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE

pour la tenue de l'événement, le Comité de Développement demande à la Municipalité l'utilisation de la patinoire pour la tenue de l'activité;

051-2014

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte de rendre disponible la section du côté de la patinoire pour la tenue du Salon.

Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QU'

afin d'assurer le succès de l'événement, le Comité de Développement demande à la Municipalité une participation financière;

052-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité participe financièrement à l'activité du Grand Salon des produits régionaux par une aide financière d'un montant maximum de 250 \$.

12. Résolution désignant une personne au niveau local pour l'enlèvement d'obstruction dans les cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE

selon la *Politique de gestion des cours d'eau* adoptée par la MRC de Kamouraska, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT QUE

selon l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

053-2014

Il est proposé par M. Denis Moreau
Appuyé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Pierre Garon, ouvrier municipal, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

13. Résolution pour l'entretien du cours d'eau Paradis-Fronteau

CONSIDÉRANT QU'

il y aura un entretien du cours d'eau Paradis-Fronteau qui sera fait en 2014;

CONSIDÉRANT QUE

lors de la planification des travaux il n'a pas été prévu qu'une portion du cours d'eau était affectée à des propriétés à Saint-Denis-De la Bouteillerie;

CONSIDÉRANT QUE

dans la planification budgétaire cet entretien n'était pas prévu;

CONSIDÉRANT QUE

l'estimation des travaux prévoit une dépense de 1 202 \$ dans la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie dont un montant de 300 \$ réparti à l'ensemble de la population;

054-2014

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Appuyé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que le conseil de la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie appuie les travaux d'entretien sur le cours d'eau Paradis-Fronteau prévus par la MRC de Kamouraska à l'été 2014 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

Que le conseil de la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

Que le conseil de la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

Que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

14. Résolution d'appui à Transport en Vrac St-Denis pour une demande d'autorisation à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE

la CPTAQ, dans une décision rendue le 1er mai 2013, a refusé de faire droit à la demande de Transport en Vrac St-Denis (dossier # 401464);

CONSIDÉRANT QUE

suite à une requête de contestation de la décision devant le tribunal administratif du Québec, la CPTAQ a offert de revoir sa décision ou de rendre une nouvelle décision;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a fréquemment besoin de gravier pour l'entretien de ses chemins;

CONSIDÉRANT QUE

le fait d'avoir une sablière à proximité de la Municipalité permettra une saine concurrence et qu'il est important pour nous d'avoir du matériel de qualité à un prix compétitif;

CONSIDÉRANT QU'

il n'y a pas de sablière à Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT QUE

les principaux intervenants externes dans ce dossier soit l'UPA et la municipalité de Mont-Carmel ont à cœur la protection de leur milieu agricole et appuient la demande de Transport en Vrac St-Denis ;

CONSIDÉRANT QUE

dans une résolution # 178-2012 datée du 17 septembre 2012, nous avons déjà approuvé le projet mais que, suite à son intervention devant le tribunal administratif et avec de nouveaux faits, Transport en Vrac St-Denis nous a demandé une seconde fois notre appui;

CONSIDÉRANT QUE

la sablière constituera un nouvel apport financier, soit des redevances pour la municipalité de Mont-Carmel qui travaille très fort pour dynamiser sa municipalité et, avec la collaboration de la MRC, le Parc du Haut-Pays du Kamouraska;

CONSIDÉRANT

les nouvelles expertises présentées à la CPTAQ, à savoir :

- L'expertise de l'ingénieur Martin Pelletier qui démontre que les autres endroits potentiels en milieu non agricole suggérés par la CPTAQ présentent du matériel de beaucoup moins bonne qualité et requièrent un transport additionnel d'au moins 20 km ;
- L'expertise de l'agronome Lucie Beaulieu qui démontre que le site d'extraction majoré à 46068 m² aura un potentiel agricole plus élevé après sa restauration suite à l'expiration des opérations de la carrière.

055-2014

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Moreau

et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie Transport en Vrac St-Denis dans sa demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'exploitation d'une sablière à Mont-Carmel.

15. Résolution d'entente avec le Ministère des Transports du Québec – reconstruction d'un pont sur la route 287

- CONSIDÉRANT QUE des représentants du Ministère des Transport du Québec sont venus rencontrer des élus afin de leur présenter le projet de reconstruction du pont P-03387 sur la route 287 à Saint-Denis-De La Bouteillerie;
- CONSIDÉRANTQUE la reconstruction du pont impliquera la construction temporaire d'un chemin de déviation en amont (vers l'Ouest);
- CONSIDÉRANT QUE le chemin de déviation passera, en partie, sur la propriété de la Municipalité, tel qu'indiqué sur le plan;
- CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec offre une compensation monétaire de 500 \$ à la Municipalité pour une servitude temporaire de travail de 2 ans sur une superficie de 362,3 m²;
- EN CONSÉQUENCE,
056-2014
- Il est proposé par Mme Annick Mercier
- Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de compensation monétaire offerte par le Ministère des Transports du Québec et d'autoriser M. Jean Dallaire, maire ainsi que Mme Anne Desjardins, Directrice générale à signer cette entente.

16. Correspondance

16.1 Comité des fêtes du 175^e de Saint-Denis-De la Bouteillerie

- CONSIDÉRANT qu'un comité de bénévoles s'est formé afin de préparer les fêtes du 175^e qui se tiendront en 2016;
- CONSIDÉRANT que le Comité a fait une demande d'aide financière à la Municipalité pour un montant de 2 000 \$;
- CONSIDÉRANT que cette aide permettra aux membres du comité de faire des envois postaux, emmagasiner des photos du CD et autres;
- EN CONSÉQUENCE
057-2014
- Il est proposé par M. Christian Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que :
- Compte-tenu que les fêtes se dérouleront en 2016 et qu'aucune prévision n'a été considérée lors de la préparation du budget de la Municipalité, les membres du conseil acceptent d'apporter une aide financière de 1 000 \$ pour l'année 2014.
- Qu'un premier versement de 500 \$ sera fait immédiatement et qu'un deuxième versement sera fait plus tard au cours de l'année, lorsque la situation financière sera connue.

16.2 Comité de la Pastorale de Saint-Denis *Demande de commandite*

- CONSIDÉRANT QUE le comité de pastorale des jeunes de Saint-Denis-De La Bouteillerie a faire parvenir une correspondance aux membres du conseil pour une demande de commandite dans la cadre d'une activité de financement;
- CONSIDÉRANT QUE l'activité consiste à faire une tire de pesée par de mini-tracteurs et qu'un espace publicitaire pour les commanditaires sera affiché sur les pesées;
- CONSIDÉRANT QUE l'espace publicitaire est de 150 \$ pour une pleine grandeur ou 75 \$ pour la moitié de l'espace;
- EN CONSÉQUENCE
058-2014
- Il est proposé par M. Réal Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité achète un espace publicitaire de 75 \$.

16.3 Agence du Revenu du Canada

L'Agence du Revenu confirme dans sa correspondance du 24 mars 2014 que le Municipalité bénéficie d'un crédit à l'emploi pour un montant de 251,56 \$.

16.4 Fédération Québécoise des municipalités

Appel à la mobilisation des membres

Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

059-2014

Il est proposé par : M. Christian Lévesque

Appuyé par : M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : Premier ou première ministre du Québec, au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux chefs de l'opposition officielle, à monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

16.5 URLS – Adhésion 2014-2015

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'URLS en date du 20 mars 2014;

CONSIDÉRANT QU' en adhérant à l'URLS les organismes peuvent bénéficier de différents programmes et services;

060-2014

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion à l'Unité de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent au montant de 100,00 \$ pour l'année 2014-2015.

16.6 Association forestière bas-laurentienne – Adhésion

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement du statut de membre de l'Association forestière bas-laurentienne;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la municipalité peut offrir différentes variétés d'arbres aux citoyens de Saint-Denis grâce à cette association et ce tout à fait gratuitement;

061-2014 Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis renouvelle son statut de membre à l'Association forestière bas-laurentienne au montant de 65,00 \$ pour les années 2014-2015.

16.7 Action Chômage Kamouraska Inc. *Renouvellement de carte de membre*

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de carte de membre formulée à La municipalité en mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE Action Chômage Kamouraska Inc. est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population et qui a pour mandat la défense des droits des chômeurs;

CONSIDÉRANT QUE dans les derniers mois, plusieurs modifications sont venues compliquer la vie des prestataires d'assurances-emploi, entre-autre la perte de la bonification du taux de chômage, à celle du 40% que les gens pouvaient gagner sans être coupés, aux cinq semaines de moins, à la durée de la période des prestations, etc...;

CONSIDÉRANT QUE tous ces changements entraînent beaucoup d'inquiétudes, plus de pauvreté au niveau de notre région et éventuellement l'exode de la population de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE Action Chômage Kamouraska reçoit un budget annuel de 41 000 \$ pour couvrir 10 MRC;

CONSIDÉRANT QUE Action Chômage Kamouraska offre à la municipalité la possibilité d'envoyer une aide financière sous forme de contribution ou adhérer comme membre corporatif d'Action Chômage Kamouraska au coût de 50\$;

062-2014 Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité devienne membre corporatif d'Action Chômage Kamouraska et envoie son renouvellement d'adhésion au montant de 50 \$.

16.8 Association canadienne pour la santé mentale

Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroulera du 5 au 11 mai et que le slogan «Prendre une pause, ç'a du bon! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs d'une société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur notre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

063-2014
PAR CONSÉQUENT

il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

17. Autres sujets

Intervention sur la route 287 lors de la dernière tempête

CONSIDÉRANT QUE

lors de la tempête du 30 mars 2014 un avis a été donné par l'employé de l'entrepreneur à l'effet qu'il fermait le route 287 vers 14h30;

CONSIDÉRANT QU'

après vérification les barrières ont été installées vers 17h00, ce qui a eu comme conséquence que plusieurs personnes se sont engagées dans la route et ont dû être secourues par des résidents de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE

suite à un appel fait auprès du MTQ, le 31 mars vers 8h30 qui confirmait que les effectifs étaient dans Kamouraska et qu'ils viendraient lorsque disponibles.

CONSIDÉRANT QUE

l'ouverture s'est fait tard en soirée, officiellement dans la nuit de lundi à mardi vers 12h45.

064-2014
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la municipalité déplore la façon dont la situation a été gérée et demande :

une rencontre avec les responsables du MTQ afin de trouver une solution pour que cette situation ne se répète pas;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au député de comté qui sera élu;

Qu'une copie soit également envoyée à M. Gilles Michaud, ing. Et chef des Centres de services de Saint-Pascal, Témiscouata-sur-le-Lac et Cacouna au Ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité

Ajout de prises de courant supplémentaires dans la grande salle du Complexe Municipal

CONSIDÉRANT

que l'ajout de prises de courant supplémentaires devient nécessaire afin de rencontrer les divers besoins des locataires de la salle du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT

que la municipalité a procédé l'année dernière à l'ajout d'un panneau électrique;

CONSIDÉRANT

que la municipalité a reçu une proposition de Jalbertech pour l'ajout de prises supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,
065-2014

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Jalbertech pour l'ajout de prises pour un montant de 578,20 \$ plus taxes.

Christian Lévesque informe les membres du conseil qu'un entretien des fossés et cours d'eau a été fait cette semaine afin de prévoir l'écoulement de l'eau.

18. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

19. Clôture et levée de la séance

066-2014

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 40.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

ANNE DESJARDINS	253,67 \$
ANNICK MERCIER	105,00 \$
BPR GROUPE-CONSEIL	120,00 \$
BUREAU EN GROS	150,76 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	246,60 \$
CAMILLE DUMAIS	206,93 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	603,62 \$
COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BSL	83,30 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	574,88 \$
COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL	72,66 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP	250,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	376,96 \$
EAU LIMPIDE	40,50 \$
ÉBÉNISTERIE MARIO MASSÉ	170,16 \$
ENSEIGNES BÉLANGER	195,46 \$
FERME PIERRE GARON	6 678,50 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8,00 \$
IMPRESSION SOLEIL	333,43 \$
INFORMATIQUE IDC	152,35 \$
JALBERTECH	431,15 \$
LEUCAN	100,00 \$
MIREILLE D. BÉRUBÉ	165,92 \$
MRC DE KAMOURASKA	36 600,72 \$
NOELLA GAGNON	29,89 \$
PROJEKTION 16-35	50,00 \$
PROPANE SÉLECT	147,54 \$
RÉAL LÉVESQUE	58,80 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE ENPROTECION INCENDI DU KAMOURASKA OUEST	3 823,86 \$
SANDRA SIMARD	18,62 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	13 538,31 \$

VILLE SAINT-PASCAL

SOUS-TOTAL 7 676,26 \$
73 263,85 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MARS 2014

SALAIRES (MARS 2014)	7 305,90 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MARS 2014)	2 314,79 \$
CONCIERGERIE	1 010,00 \$
VIDÉOTRON	103,30 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	118,81 \$
HYDRO-QUÉBEC	7 782,04 \$
FRAIS BANCAIRE	107,55 \$
	SOUS-TOTAL 18 742,39 \$
	GRAND-TOTAL <u>92 006,24 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants au budget adopté pour l'année 2014 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 7 avril 2014

Annexe

Résolution

046-2014